

25^e ANNIVERSAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Valeur : 0,45 F

Couleurs : bleu roi, brun clair,
bleu hirondelle

25 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par Pierre FORGET

Format horizontal 48 x 27
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 4 mai 1974 à STRASBOURG;
générale, le 6 mai 1974.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, Churchill avait présenté à Zurich son plan des « États-Unis d'Europe », et un programme avait été également conçu en Suisse par des combattants de la résistance.

Autour du Néerlandais Brugmans, du Français Herriot, du Belge Van Zeeland, des groupements internationaux se constituaient pour créer un mouvement qui aboutit en 1948 à un premier Congrès de l'Europe tenu à La Haye, et, en mai 1949, à la signature à Londres, du statut du Conseil de l'Europe, par les cinq États du Traité de Bruxelles, Belgique, France, Grande-Bretagne, Luxembourg et Pays-Bas, auxquels s'étaient joints la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Italie et l'Irlande.

Le but défini dans l'article premier de ce statut est de « réaliser une union plus étroite entre ses membres, afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social ».

Les moyens indiqués sont : « l'examen des questions d'intérêt commun, la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la conclusion d'accords, enfin l'adoption d'une action commune dans les domaines économique, social, culturel, scientifique, juridique et administratif ».

Le Conseil de l'Europe comprend actuellement dix-sept États, car les premiers ont été rejoints par l'Autriche, Chypre, l'Islande, Malte, la République fédérale d'Allemagne, la Suisse et la Turquie.

Les structures principales reposent sur le Comité des ministres des Affaires étrangères des pays membres et l'Assemblée consultative qui réunit cent quarante représentants, répartis selon le chiffre des populations, et délégués par chaque parlement national.

Au siège permanent, qui est la Maison de l'Europe à Strasbourg, les ministres ou leurs délégués se réunissent plusieurs fois par an pour examiner les propositions formulées par les gouvernements et les recommandations de l'Assemblée consultative, qui siège en mai, septembre et janvier. Les décisions du Comité des ministres sont prises, selon l'importance des questions, à la majorité simple, à celle des deux tiers ou à l'unanimité.

Au cours de ces vingt-cinq années, le Conseil de l'Europe a fait adopter par les ministres et ratifier par les parlements nationaux bon nombre de conventions qui concrétisent la coopération pacifique des États européens.

